Zeitschrift: Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich
Herausgeber: Antiquarische Gesellschaft in Zürich
Band: 13 (1858-1861)
Heft: 1: 6

Artikel: Sceaux historiques du canton de Neuchâtel
Autor: Wyss, G. de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-378775

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SCEAUX HISTORIQUES

DU

CANTON DE NEUCHATEL.

Par

G. de Wyss,
Professeur.

Zürich.
In Commission bei S. Höhr.
Druck von David Bürkli.
1862.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.
Publications de la Société des Antiquaires de Zurich.

Band XIII. Heft 6.

SCEAUX HISTORIQUES DU CANTON DE NEUCHATEL.

Le canton de Neuchâtel dont nous allons décrire les sceaux historiques a passé pendant des siècles par les états successifs de simple seigneurie, de comté fief, de principauté indépendante et enfin de république. Les dynasties qui l'ont gouverné sont toutes venues du dehors. Uni étroitement à la Suisse, par sa situation et par des alliances, contractées avec elle par les princes et par leurs sujets dès la fin du treizième siècle, il a fini par devenir un membre intégrant de la Confédération suisse dont il forme depuis 1815 le vingt-unième canton.

Les origines de ce petit état remontent à l'époque où le second royaume de Bourgogne passa sous le sceptre des empereurs allemands, vers le milieu du onzième siècle.

Après la mort du roi de Bourgogne-jurane, Rodolphe III, dernier de sa race, décédé le 6 septembre 1032, son parent Odon, comte de Champagne, s'empara de l'Helvétie romane et de la plus grande partie du royaume. Mais l'empereur Conrad le Salique, réclamant les états de Rodolphe comme échus à l'empire germanique, en vertu de traités et de la dernière volonté du roi, s'avança bientôt à la tête d'une armée pour combattre Odon, se fit couronner roi de Bourgogne à Payerne, le 2 février 1033, et mit le siège devant les forts de Morat et de Neuchâtel (»Neuenburch«), occupés par Odon. Rebuté par l'excessive rigueur du froid, l'empereur fut obligé d'abandonner son entreprise pour le moment. Mais, revenant bientôt avec de nouvelles forces, il soumit, dans les deux campagnes de 1033 et 1034, le royaume entier, se fit prêter serment par les évêques et les grands vassaux de la couronne, réunis en assemblée solemnelle à Genève, le 1er août 1034, et prit d'assaut, à son retour, le bourg de Morat, dernier point que les adhérens d'Odon tenaient encore occupé. Dès lors la Bourgogne-jurane, et l'Helvétie romane en particulier, restèrent sous la domination de l'empire allemand.

C'est cette résistance à l'armée impériale qui fait nommer Neuchâtel, pour la première fois, dans l'histoire, et c'est à la même époque que nous voyons paraître les premières traces des dynastes qui prirent plus tard le nom de ce lieu.

Les rois de Bourgogne, ancêtres de Rodolphe III, avaient fait bâtir, sur le mamelon qui sépare le torrent du Seyon et le lac, un château fort et une église; ils avaient donné le nom de *Novum Castrum* à cette fortification, établie près d'une localité habitée dès les plus anciens tems. Après la conquête du royaume l'empereur Conrad le Salique investit de ce bourg un des grands vassaux de la couronne.

Près des bords du lac de Bienne, sur la colline qui domine le petit village de Fénis, dans l'emplacement naguère encore appelé le Hazembourg par les paysans du voisinage, s'élevait à cette époque le château de Fénis, manoir d'un dynaste appelé le comte Ulrich de Fénis. C'est à lui, selon toute probabilité, que l'empereur Conrad ou son fils et successeur, Henri III, donna le fief de Neuchâtel. Car le titre de comte que portait Ulrich de Fénis prouve qu'il avait reçu, de l'empereur, le gouvernement d'un district étendu à l'entour de son patrimoine, et cent quatre vingt ans plus

tard un autre comte, Ulrich III, expréssement nommé *seigneur de Neuchâtel*, prend encore le nom de *comte de Fénis* sur le sceau attaché à une de ses chartes.[1]) L'hérédité des gouvernemens étant établie dans l'empire du temps de Conrad le Salique, on doit conclure de ces faits, que ce fut en effet au comte Ulrich, premier de ce nom, que l'empereur donna Neuchâtel, et que le comte en transmit la domination à ses descendans, avec son patrimoine.

Vers le milieu du douzième siècle ces derniers commencèrent à prendre le nom de Neuchâtel, en conservant cependant sur leurs sceaux, comme nous venons de le voir, et selon l'usage du temps, le nom du château de leurs ancêtres. Le frères Manégold et Rodolphe I, et le fils de ce dernier, Ulrich II (1146—1192), eurent leur résidence à Neuchâtel. Mais au commencement du siècle suivant le comte Ulrich III (1192—1225), fils d'Ulrich II, partagea avec Bertold, son neveu, les domaines et les droits seigneuriaux de la maison, restés indivis jusqu'à cette époque. Ce partage eut lieu vers 1223. Ulrich III eut pour sa part les terres allemandes, le titre comtal, et les droits attachés à ce titre; Bertold reçut Neuchâtel et les terres romanes, et en constitua une seigneurie particulière et indépendante du pouvoir de son oncle.

Il y eut alors deux familles qui portèrent le nom de Neuchâtel: Ulrich III et ses descendans, appelés *Comtes* de Neuchâtel, mais siégant dans le pays allemand entre l'Aar et les lacs de Neuchâtel et de Bienne, qu'on désigna bientôt sous le nom du *comté près de l'Aar* (landgraviatus circa Ararim); et Bertold et sa famille, *seigneurs* de Neuchâtel, résidant au château même de ce nom et régnant dans le pays roman à l'ouest des lacs.

Mais les descendans du comte Ulrich III, partageant leur héritage et se subdivisant en plusieurs branches, prirent bientôt les noms nouveaux de comtes ou seigneurs de Strassberg, d'Aarberg, d'Arconciel, de Valangin, et le titre de *comtes de Neuchâtel* ne fut retenu que par l'ainée de leurs branches qui exerçait les droits du landgraviat le long de l'Aar et avait pris résidence au château de *Nidau* dont elle portait aussi le nom.

Les descendans de Bertold parcontre, seigneurs de Neuchâtel sous la suzeraineté immédiate de l'empire, et issus d'une maison de rang comtal, reprirent plus tard le titre qu'avaient porté leurs ancêtres, en s'appellant aussi *Comtes* (et seigneurs) de Neuchâtel, ou quelquefois, pour se distinguer de la maison de Neuchâtel en Haute-Bourgogne, *comtes et seigneurs de Neuchâtel sur le lac.*

C'est sous cette dynastie de Bertold que la seigneurie ou baronnie de Neuchâtel — plus tard comté de Neuchâtel — s'est formée et agrandie, par la politique habile de ses premiers souverains, et que le point central de cet état, Neuchâtel même, est devenu une ville florissante et heureuse. La base de ce développement fut la charte de franchises, dressée sur le modèle des coutumes de Besançon, que le comte Ulrich III et Bertold avaient donnée conjointement, en 1214, avant leur partage, aux habitans du bourg situé au pied de leur château.

Le comte Bertold mourut en 1261 (20 mars). L'aîné de ses fils, Rodolphe III, lui succèda, mais ne régna que quelques années. Décédé en 1263, il laissa Neuchâtel à ses fils, Ulrich IV et Amédée, qui gouvernèrent successivement de 1267 à 1278, et de 1278 jusqu'en 1288 (3 février). Le fils et

---

[1]) Ce sceau remarquable se trouve attaché à un acte du comte Ulrich III de l'année 1208, donné en faveur du couvent de Frienisberg et conservé dans les archives de Berne. C'est à Mr. le chancelier de Sturler qu'on en doit la découverte. Voyez plus bas I. A. N° 2.

successeur d'Amédée, le comte Rodolphe IV ou Raoul (Rollin), régna pendant cinquante cinq ans, de 1288 jusqu'en 1343 (22 mars). Mais il résigna la seigneurie de Neuchâtel, en 1288, entre les mains du roi des Romains, Rodolphe de Habsbourg, qui à sa prière en investit Jean de Bourgogne-Châlons, sire d'Arlay, du quel Raoul la reprit aussitôt en fief. Depuis lors la seigneurie fut sous la suzeraineté des Châlons, circonstance qui décida quatre siècles plus tard du sort du pays dans un moment solemnel. Ce fut aussi le comte Raoul qui, le premier des seigneurs de Neuchâtel, contracta, des alliances avec les républiques suisses. Après son décès qui eut lieu le 22 mars 1343, son fils Louis lui succéda et régna jusqu'en 1373. Dernier mâle de la branche Neuchâtel de l'ancienne maison de Fénis, c'est le comte Louis qui fit élever à la mémoire des siens, dans l'église de Notre-Dame à Neuchâtel, le beau monument sépulcral qui forme un des principaux ornemens de ce temple. C'est lui aussi qui construisit, en 1347, le nouveau château, élevé près de l'ancienne demeure de ses ayeux. Il mourut le 5 juin 1373, laissant la seigneurie de Neuchâtel à sa fille ainée, Isabelle, épouse du comte Rodolphe de Nidau, dernier descendant du comte Ulrich III qui eût conservé, dans la branche allemande de l'ancienne maison de Fénis, le titre de comte de Neuchâtel. Deux ans plus tard, le 8 décembre 1375, Rodolphe périt dans son château de Buren assiégé par les bandes de Coucy. Il était sans postérité, et sa veuve, la comtesse Isabelle, se retira dans son patrimoine de Neuchâtel qu'elle gouverna jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 25 décembre 1395. Avec elle s'éteignit la première dynastie des souverains de Neuchâtel. A partir d'Ulrich I de Fénis, Isabelle était la onzième génération de cette illustre famille qui avait régné pendant plus de trois siècles et demi sur Neuchâtel.

La succession dans la seigneurie échut, en vertu d'un testament de la comtesse Isabelle, à son neveu, Conrad comte de Fribourg en Brisgau, fils de sa soeur Varenne. Conrad, ayant perdu très jeune son père et sa mère, avait été élevé dans la maison de sa tante qui, n'ayant point d'enfans, l'avait depuis longtemps désigné et traité comme son successeur. Il fit hommage pour Neuchâtel, le 5 août 1397, à Jean IV de Châlons, prince d'Orange, comme au suzerain de la seigneurie. Il régna et résida à Neuchâtel pendant vingt neuf ans. Il mourut le 16 avril 1424. Son fils, Jean de Fribourg, lui succéda et gouverna le comté jusqu'au 9 février 1457, jour de son décès.

Neuchâtel passa alors sous la domination d'une troisième dynastie, celle des marggraves de Baden-Hochberg.

Le comte Jean de Fribourg n'ayant pas eu d'enfans, avait désigné pour successeur, par testament, le marggrave Rodolphe de Hochberg, petit-fils d'une soeur du comte Conrad et arrière-petit-fils de la comtesse Varenne. Le marggrave Rodolphe prit immédiatement possession de la seigneurie, malgré l'opposition du prince Louis de Châlons-Orange, suzerain du comté, qui considérait la succession du comte Jean comme un fief dévolu. Appuyé par la sympathie des Neuchâtelois qui lui prêtèrent hommage le 10 avril 1458, et par celle des villes de Berne et de Soleure, le marggrave Rodolphe réussit à faire triompher sa cause, et Neuchâtel resta sous sa domination de 1457 jusqu'en 1487; puis sous celle de son fils, le marggrave Philippe, de 1487 jusqu'en 1503.

La mort du marggrave Philippe (9 septembre 1503), dernier souverain de Neuchâtel qui y ait eu sa résidence permanente, fit arriver une quatrième dynastie à la possession du comté, celle des ducs d'Orléans-Longueville. La fille unique du marggrave, Jeanne, avait épousé en 1490 Louis duc d'Orléans, plus tard duc de Longueville. Elle fut l'héritière de son père et gouverna Neuchâtel jusqu'en 1543, époque de sa mort. Le comté resta sous la domination de ses descendans jusqu'en

1707, où la maison d'Orléans-Longueville s'éteignit dans la personne de Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours et souveraine de Neuchâtel.

C'est alors qu'une sentence solemnelle, rendue par les Trois-Etats du pays, prononça entre les compétiteurs nombreux qui aspiraient à la succession du comté, et la décerna à Frédéric I, roi de Prusse, comme descendant, par sa mère, de la maison de Nassau-Orange et de celle de Châlons-Orange dont la suzeraineté sur Neuchâtel, quoique non-reconnue par les marggraves Rodolphe et Philippe de Hochberg et les ducs d'Orléans-Longueville, n'avait pu cesser d'exister légalement.

A partir de cette époque le comté, ou la principauté, resta sous la domination des rois de Prusse comme princes de Neuchâtel; toutefois avec une interruption. Car en 1806 le roi Frédéric-Guillaume III en céda la souveraineté à Napoléon I^{er}, empereur des Français, qui en investit le maréchal Berthier, comme prince et duc de Neuchâtel. Mais en 1814 le roi reprit possession du pays. En même temps les liens d'alliance qui unissaient la principauté étroitement à la Suisse, depuis plus de cinq siècles, furent renouvelés et resserrés. Par un traité du 7 avril 1815 Neuchâtel fut déclaré canton de la Confédération suisse, et conserva depuis lors cette double qualité, d'état monarchique et de membre de la Confédération des républiques suisses, jusqu'au moment où l'antagonisme des deux principes dont se composait sa situation en amena le changement complet. Par le traité de Paris du 26 mars 1857 la maison de Prusse renonça à ses droits de souveraineté, et Neuchâtel, devenu république, fut définitivement incorporé à la Suisse.

Passant de cet exposé sommaire des destinées du canton de Neuchâtel à l'énumération et la description de ses sceaux historiques, nous traiterons d'abord des sceaux de ses anciens souverains, en nous bornant cependant à ceux des dynasties qui ont résidé dans le pays. Car dans les sceaux et armoiries des deux dernières dynasties qui ne sont pas dans ce cas, celles d'Orléans-Longueville et de Prusse, l'écusson de Neuchâtel n'occupe qu'une place secondaire. Nous traiterons, en second lieu, des sceaux des villes ou districts particuliers du canton. Un troisième chapitre, enfin, sera consacré à quelques sceaux des branches latérales de la première dynastie qui méritent une attention spéciale sous le point de vue de l'histoire ou de l'art. [2])

---

[2]) Les subsides mis à notre disposition, pour ce travail, comprennent:

a. Une collection nombreuse de copies de sceaux neuchâtelois, formée par M. le professeur Matile, que M. Alexis Roulet a eu l'obligeance de nous remettre, accompagnée d'un catalogue de sa main.

b. La collection de sceaux suisses de la Société archéologique de Zurich, formée par feu M. Emile Schulthess. Elle contient une trentaine de sceaux neuchâtelois, soit en originaux, soit en copies.

c. Plusieurs sceaux conservés dans les archives de Berne que M. le chancelier Maurice de Sturler à Berne a bien voulu mettre à notre portée, en les accompagnant de notes fort instructives. Qu'il nous soit permis de lui adresser ici nos remercimens pour le concours bienveillant qu'il nous a prêté dans l'accomplissement de notre tâche!

d. Les ouvrages de M. Matile: Monumens de l'histoire de Neuchâtel, et de feu M. Ch. Zeerleder de Berne: Urkunden zur Geschichte der Stadt Bern. — On trouve, dans les tables lithographiques qui sont attachées à ces ouvrages, des dessins de sceaux neuchâtelois. Seulement il est regrettable, que l'indication des chartes auxquelles ces sceaux se rapportent, ait été complètement omise dans le premier de ces deux

I. Sceaux des souverains de Neuchâtel.

A. Première dynastie.

Comtes de Fénis-Neuchâtel.

Le plus ancien sceau d'un comte de cette race qui ait été conservé remonte à la fin du douzième siècle. Il appartient à Ulrich II, principal fondateur de la résidence à Neuchâtel et, conjointement avec son épouse Berthe, auteur de l'agrandissement de l'ancienne église du bourg. C'est donc par lui que nous commencerons notre énumération.

1. Ulrich II. An 1146—1192.

Le sceau d'Ulrich II se trouve attaché à deux chartes, données aux couvents de Frienisberg et de Fontaine-André en 1182 et 1191. C'est un sceau équestre. On y voit la figure d'Ulrich II armé, à cheval, brandissant l'épée et se couvrant du bouclier; le tout entouré de la légende: SIGILLUM . ULRICI . DE . NOVO . CASTRO. L'empreinte de 1182 paraît être bien conservée; à celle de 1192 le bord est dégradé et la légende n'y est plus visible. C'est de cette dernière empreinte que la copie dans la collection archéologique à Zurich et notre dessin **Tab. III N° 41.** ont été pris. Les deux chartes sont imprimées dans le receuil diplomatique de Zeerleder (Urk. I. N° 67 et 85); dans le même ouvrage on trouve aussi un dessin du sceau (Ibid. tab. 2 N° 4).

La collection zuricoise contient une copie d'un autre sceau qui ressemble beaucoup à celui d'Ulrich II, **Tab. I N° 3.**, à l'exception de la légende où on lit: ULDRICUS . DE . NOVO . CASTRO. Le catalogue rapporte ce sceau à une charte de 1228 et M. Matile (Mon. tab. N° 3.) l'assigne au comte Ulrich III. Mais le dessin, la teneur et l'orthographe inusitées de la légende, et la circonstance qu'en 1228 il n'y avait point de comte Ulrich, majeur et capable de sceller, (Ulrich III étant décédé en 1225), nous font croire, que ce sceau n'est qu'une reproduction, très imparfaite, du sceau d'Ulrich II à la quelle un faussaire du treizième ou quatorzième siècle s'est essayé.

2. Ulrich III. An 1192—1225.

Le comte Ulrich III qui donna à la ville de Neuchâtel, conjointement avec son neveu Bertold, la charte de franchises de 1214 et partagea ensuite avec Bertold les domaines de la maison, en laissant Neuchâtel à ce dernier, paraît s'être servi de deux sceaux différens.

Il scella la charte de franchises de 1214, et d'autres actes, d'un grand sceau dont la **Table I N° 1.** présente le dessin. (Zeerl. Urk. tab. 2 N° 6. Matile Mon. tab. N° 4). On y voit figuré les murs d'une ville, terminés en haut par une espée de colonnade ou de fenêtres (meurtrières?) et par quelques créneaux, et surmontés de deux hautes tours crénelées entre les quelles s'élève le toit pyramidal

---

receuils, et en partie aussi dans le second. Cela rend l'usage de leurs tables peu fructueux. Nous ne leur emprunterons, du reste, qu'un petit nombre de dessins, préférant nous borner aux originaux ou aux copies en cire qui sont devant nous. Ces matériaux ne nous sont pas tous parvenus en même temps; nous en avons reçu quelques-uns après l'époque où nos premières tables avaient déjà été dessinées. Par conséquent il a été impossible de ranger systématiquement les dessins sur nos tables.

d'une maison, ou d'une église, cachée derrière le mur. Evidemment c'est le »Novum Castrum«, c'est Neuchâtel que cette image représente. Au surplus la légende gravée à l'entour du sceau en explique l'emblême. On y lit: SIGILLUM . ULRICI . DOMINI . NOVI . CASTRI. (Sceau d'Ulrich, seigneur de Neuchâtel.) [3])

Mais, à ce qu'il paraît, Ulrich III avait aussi comme son père un sceau équestre. C'était celui dont M. le chancelier de Sturler à Berne a découvert une empreinte dans les archives de ce canton, attachée à un acte du couvent de Frienisberg de l'an 1208. On y voit le comte à cheval, l'épée en main, se couvrant de la gauche d'un bouclier sur lequel on remarque une trace d'armoiries, un pal. Le tout est entouré de la légende: SIGILLUM . ULRICI . COMITIS . DE . VENIS. Dans le texte du document Ulrich se nomme: comes de Novo Castro. **Table I N° 2.** — (Receuil Zeerleder charte N° 103 et table 4 N° 9. Matile Monum. table N° 1).

Ce sceau remarquable fournit la preuve, que le comte Ulrich appartenait à une famille qui portait, d'anciennement, le nom de Fénis. Car c'était un usage des dynastes du 12^{me} et 13^{me} siècles de conserver sur leurs sceaux les noms des châteaux de leurs ancêtres, quand même ils habitaient, eux-mêmes, d'autres résidences et prenaient, ordinairement, le nom de ces dernières. On conclut donc de ce sceau avec raison, que la famille de Neuchâtel descendait en effet de ces anciens comtes de Fénis, contemporains des empereurs Conrad le Salique, Henri III et Henri IV, et que le cartulaire de Lausanne nous fait connaître. [4]) En même temps ce sceau de 1208 forme le plus ancien monument sur lequel on trouve trace des armes de cette maison; armes qui paraissent régulièrement, bientôt après, dans les sceaux et écussons de ses membres, mais où le nombre des pals et chevrons et de leurs couleurs ont fréquemment varié. [5])

---

[3]) Selon Zeerleder (Urk. I. N° 62 et 79) ce sceau se trouverait déjà attaché à deux chartes d'Ulrich II, la première sans date, la seconde de l'année 1189. Mais c'est par erreur que la charte N° 62, dans ce receuil, est attribuée à Ulrich II et à l'époque de 1180. Le document appartient à Ulrich III, comme le titre de „Comte" dans l'exorde et le sceau le prouvent. Quant à la charte N° 79, qui provient effectivement d'Ulrich II, on y a attaché, après la mort d'Ulrich II (1192), le sceau de son fils, pour la confirmer au nom de ce dernier. Mais ce sceau y est appliqué en position renversée. Voyez: Solothurner Wochenblatt 1828, page 535.

[4]) C'est une coincidence remarquable qui nous fait rencontrer le nom des comtes de Fénis à la fois sur ce sceau d'Ulric III en 1208, et dans le cartulaire de Lausanne, composé à la même époque, entre 1228 et 1235, par le prévôt Conon d'Estavayer. Ce sont du reste les seuls monumens, à ce que nous sachions, où ce nom se trouve.

M. Matile (l. l.) attribue ce sceau de 1208 au comte Ulrich I de Fénis qui vivait dans la seconde moitié du siècle onzième et dont le descendant, Ulrich III, aurait repris et employé le cachet. Mais indépendamment du peu de vraisemblance d'une pareille supposition — puisqu'il y a cinq ou six générations entre Ulrich III et son aïeul — le caractère même du sceau s'oppose à cette opinion. Du temps d'Ulrich I les dynastes de son rang ne possédaient pas encore de sceaux équestres, et le dessin de celui de 1208 correspond entièrement à l'époque de la fin du douzième ou au treizième siècle. (Notre dessin, **Tab. I N° 2,** est plus petit que l'original dont les dimensions sont égales à celles du sceau **N° 1.**)

Dans le receuil Zeerleder (Charte N° 62, commentaire.) il est dit, que les comtes devaient se servir dans leurs actes de famille des sceaux qui représentent le Novum Castrum, tandisque l'usage des sceaux équestres était réservé aux actes où les comtes agissaient comme officiers de l'empire, comme comtes provinciaux ou landgraves. Nous ne savons, si cette opinion peut être considérée comme fondée.

[5]) Selon M. Dubois (La collégiale de Neuchâtel. Mittheilungen der antiq. Gesellsch. in Zürich. Vol. 5^{me} page 20) les anciennes armes de la maison de Fénis auraient consisté en une aigle d'or en champ de gueules. Un écusson placé au-dessous de la statue d'Ulrich III qui fait partie du cénotaphe des comtes dans l'église de Neuchâtel montrerait ces

3. Bertold. An 1201—1261.

La charte de franchises de Neuchâtel de 1214, premier acte auquel on trouve un sceau du comte Bertold, y montre une aigle éployée, entourée de la légende: SIGILLUM . BERTOLDI . DE . NOVO . CASTRO. **Table I N° 4.** (Matile Mon. table N° 5.)[6]) La raison qui a fait adopter cet emblême au jeune comte Bertold ne nous est pas connue. On pourrait croire, que les anciennes armes de la maison de Fénis portaient cette aigle et que Bertold, encore sans domaine particulier en 1214, avait dû se servir de l'ancien écusson de sa famille. Mais les armoiries dont le sceau équestre du comte Ulrich III de 1208 montre les traces et qui se reproduisent dans les sceaux des descendans de Bertold s'opposent à cette supposition.[7])

Plus tard le comte Bertold abandonna ses premiers sceaux et les remplaça par un autre qui montre, à l'instar des sceaux de ses prédecesseurs Ulrich II et III, les fortifications et toits de Neuchâtel. La légende, qui n'est plus lisible sur notre exemplaire, porte sur une empreinte de 1257 les mots: S . BERTOLDI . DOMINI . NOVI . CASTRI. **Tab. I N° 5.** (Matile Mon. table N° 6.) Un troisième sceau du comte Bertold, de 1247 et 1249, qui porte aussi l'image des tours et toits de Neuchâtel, se trouve dessiné à la table 12, N° 48 du receuil Zeerleder et chez Matile Mon. table no. 7. Il semble différer sensiblement de notre **N° 5.**

Sur la tombe du comte et de son épouse, Richense de Frohbourg, on plaça leurs statues couchées selon l'usage du temps. A droite et à gauche on voyait leurs armoiries. Celles du comte, reproduites sur le bouclier de la statue, présentaient trois pals chevronnés.

4. Rodolphe III. An 1261—1263.

Un des sceaux qui nous sont conservés du comte Rodolphe III se trouve attaché à des chartes de 1249 (du comte Bertold) et de 1263, **Tab. I N° 6.** Il montre une tour et un mur de fortification, surmontés d'un écusson où on voit les armes de la maison de Fénis-Neuchâtel. Ce sont ici deux pals chevronnés.

---

armes. Mais cet écusson (en sculpture et sans couleurs) semble plutôt appartenir à la comtesse Gertrude, épouse d'Ulrich III, dont la statue se trouve placée au-dessous de celle du comte. C'est l'écusson à pal chevronné, à droite de l'écusson à aigle, qui doit être attribué au comte Ulrich III. — L'origine de la comtesse Gertrud est inconnue. A supposer qu'elle ait appartenu à la maison de Frohbourg, comme Richense, épouse du comte Bertold, neveu d'Ulrich III, l'écusson à aigle, en tout semblable à celui qui accompagne la statue de la comtesse Richense sur le cénotaphe, serait celui de Frohbourg.

[6]) C'est par une erreur que le receuil Zeerleder (tab. 5 N° 12) reproduit un sceau du comte Bertold, portant l'aigle, tout différent du nôtre. L'acte de 1218 au quel ce sceau se trouverait attaché, selon Zeerleder, est scellé du sceau de notre **Tab. I N° 4.**

[7]) Ce sont, probablement, les sceaux du comte Bertold qui ont donné lieu à la supposition, que l'écusson à aigle au-dessous de la statue d'Ulrich III sur le cénotaphe des comtes représentait les armes de l'ancienne maison de Fénis (v. Note 5). Mais le pal dans le sceau équestre du comte Ulrich III de 1208 montre le contraire. (Le pal et les chevrons rappellent les pignons des „fénils“ dont le village de Fénis [Fénils, en allemand Vinelz] et le château, d'après le village, ont reçu leurs noms.) — L'aigle dans les sceaux de Bertold paraît plutôt être l'aigle impériale que Bertold aurait portée comme inféodé de la part de l'empire, selon l'expression de ses propres chartes, de la haute justice et souveraineté sur le pays appelé plus tard la baronnie, puis le comté de Neuchâtel. Ainsi les ducs de Zähringen, comme recteurs de la Bourgogne transjurane, portaient l'aigle et la conservèrent dans leurs armes, à la place de l'écusson de leur tige, la maison de Baden. Ainsi d'autres maisons de la Bourgogne transjurane, comme les Frohbourg, les Homberg et autres adoptèrent l'aigle. — Voyez aussi plus bas, au second chapitre, la note 8.

***

Comme nous venons de le dire (et comme ce sceau, comparé au cénotaphe du comte Bertold, le prouve) le nombre et les émaux de ces figures heraldiques ont varié, à différentes époques, et dans les branches différentes de la maison. Ici, le sceau ne laissant pas reconnaître de couleurs, il faut se représenter un champ d'or à pals de gueules chevronnés d'argent. Car ce sont là les émaux de la branche de Neuchâtel. Ce sceau du comte Rodolphe III porte la légende: S . ROD . . . I . D E . NOVO . CASTRO . (Receuil Zeerl. table 13 N° 49. Matile Mon. tab. N° 8.) Un autre sceau du comte, portant la même légende, est plus grand que le premier. On y voit les murs, tours et toits de Neuchâtel, comme sur le sceau du comte Ulrich III, mais sans l'écusson. **Table IV N° 42.**

On connait aussi un sceau de l'épouse de Rodolphe, Sibylle, comtesse de Montbéliard. Veuve depuis 1263 et régente pendant la minorité de ses fils, la comtesse Sibylle scella ses actes d'un sceau où-l-on voit la figure d'une dame, debout, tenant sur sa main droite un oiseau. Mais la partie gauche de l'image et la légende du sceau sont effacées. **Tab. I N° 7.** (Matile Mon. tab. N° 9.)

5. Ulrich IV. et Amédée, fils de Rodolphe III. An 1267—1278 et 1278—1288.

On a deux sceaux, mais très petits et de peu d'apparence, de ces fils de Rodolphe III, datant des premières années après la mort de leur père. Ces sceaux se trouvent attachés à une charte de 1277, conjointement avec celui de leur frère Richard, chanoine de Châlons. Le sceau d'Ulrich montre un écusson chargé de trois chevrons; celui d'Amédée les murs et tours de Neuchâtel; celui de Richard un écusson à trois pals chevronnés. Les légendes portent: S . UOLRICI . DE . NOVO . CASTRO .; S . AMADEI . DE . NOVO . CASTRO; S . RICHARDI . DE . NOVO . CASTRO . CAN . CAB. (Canonici Cabilonensis.) (Receuil Zeerl. charte N° 691 et table 60 N° 222—224 et Matile Mon. table N° 10, 14, 15.)

Mais le comte Amédée avait aussi deux sceaux plus considérables. Ils portent l'écusson de Neuchâtel, à trois pals chevronnés. Sur l'un, qui date de l'époque où Amédée régnait conjointement avec son frère Ulrich IV, on lit: S . AMEDEI . CONDOMINI . NOVI . CASTRI. **Tab. I N° 8.** L'autre sceau, du règne d'Amédée seul, après la mort d'Ulrich IV, porte la légende: S . AMEDEI . DOMINI . NOVI . CASTRI. **Tab. I N° 9.** (Matile Mon. table N° 12 et 13.)

6. Rodolphe IV. ou Raoul (Rollin). An 1288—1343.

Pendant son long règne de cinquante cinq ans le comte Rodolphe IV qui, après avoir commencé par se constituer vassal de la maison de Châlons, illustra plus tard son règne par des actions de guerre et reprit le titre de comte que ses aieux avaient porté, s'est servi de plusieurs sceaux différens.

Un petit sceau, semblable à celui d'Ulric IV et attaché, entre autres, à l'acte de combourgeoisie du comte Raoûl avec Berne, de l'an 1308, montre l'écusson de Neuchâtel, entouré d'une bordure hexagone, à trois angles arrondis, et de la légende: S . RODULPHI . DNI . NOVI CASTRI. (Sigillum Rodulphi Domini Novi Castri.) **Tab. I N° 10.** (Matile Mon. table N° 21.) Sur un autre sceau, plus considérable, on voit une aigle (comme sur les sceaux du comte Bertold) portant sur sa poitrine l'écusson de Neuchâtel. **Tab. I N° 11.** (Matile Mon. table N° 19.) Mais le plus beau et le plus remarquable des sceaux du comte Raoul est le troisième. **Tab. I N° 12.** (Matile Mon. table N° 20.) On y voit les murs et tours de Neuchâtel, entourés d'arabesques et de deux écussons aux armes du comte, — le tout exécuté avec l'élégance de l'art du quatorzième siècle — et la légende: S . RODULPHI . COMITIS . ET . DOMINI . NOVI . CASTRI. Evidemment ce sceau date de l'époque brillante du règne de Raoûl.

7. Louis. An 1343—1373.

De même que son père Raoûl, le comte Louis a eu plusieurs sceaux. Le premier et le plus petit, **Tab. I N° 13.** (Matile Mon. tab. N° 23), montre l'écusson de Neuchâtel surmonté d'un casque couronné avec le buste d'un ange pour cimier. La légende est en français: S. LOYS DE NEUFCHATEL. Le sceau principal du comte est un grand sceau équestre. **Tab. II N° 15.** (Matile ib. N° 24.) On y voit la figure du comte à cheval, armé de toutes pièces, brandissant l'épée, la poitrine couverte du bouclier aux armes de Neuchâtel, le casque décoré d'une houppe de plumes. La cotte du cavalier et les couvertures du cheval sont ornées des armoiries. La légende porte: S. LUDOVICI. COMITIS. ET. DNI. NOVI. CASTRI. MILITIS. (Scel de Louis, comte et seigneur de Neuchâtel, chevalier.) Un troisième sceau enfin, servant de contre-scel au précédent, ne montre que le casque du comte, décoré d'une houppe et de couvertures armoriées, et entouré de la légende: S. LUDOVICI. DE. NOVO. CASTRO. **Tab. I N° 14.** (Matile ib. N° 25.)

En comparant ces sceaux du comte Louis à ceux de ses prédécesseurs, on s'apperçoit, qu'il avait modifié les armes de sa maison. Au lieu de trois pals, comme Bertold et les autres membres de la famille, jusqu'à Rodolphe IV, le comte Louis ne portait qu'un pal dans son écusson, chargé de trois chevrons. Ce changement fut si exactement observé, que les statues du cénotaphe érigé par le comte Louis à ses ancêtres, en 1372, portent toutes leurs cottes ornées d'un seul pal, à l'exception de la statue de Bertold, sculptée immédiatement après la mort de cet aïeul du comte Louis. Mais en employant cette ancienne statue dans la construction du monument, on essaya d'y effacer deux des pals, en sorte qu'ils ne sont restés visibles que par les traces de cette mutilation.

Le seul fils légitime du comte Louis, Jean-le-Bel, décédé avant son père en 1369, avait un sceau qui, sauf le nom dans la légende, est tout-à-fait identique au troisième sceau, ou contre-scel, de son père.

8. Isabelle. An 1373—1395.

On connait trois sceaux de la comtesse Isabelle. Les deux premiers datent du temps où elle était mariée avec le comte Rodolphe de Neuchâtel-Nidau. On y voit deux casques avec les cimiers de Nidau et de Neuchâtel, une tête d'homme et une houppe, et avec les lambrequins aux armes de ces deux maisons. En bas les casques sont réunis par une espèce de fourche dont les deux branches les supportent, et par une tête de chien renversée, qui retient par les dents les bouts des lambrequins. L'un de ces deux sceaux porte la légende: YSABEL DE NEUFCH(ASTE)L CONTESSE DE NYDOUE. **Tab. II N° 16.** (Matile Mon. tabl. N° 32.) L'autre sceau est entouré de la légende: S. CONTESSE DE NIDOE. Le troisième sceau de la comtesse date de l'époque où Isabelle, devenue veuve, s'était retirée à Neuchâtel et y gouvernait l'état que lui avait laissé son père. Dans un cadre qui a la forme d'une feuille de trèfle on voit la figure d'un ange, debout, tenant devant lui l'écusson de Neuchâtel que des anges, à genoux, soustiennent par en bas. La légende porte: SCEL YSABEL CONTESSE DE NEUFCHATEL. **Tab. II N° 17.** (Matile ib. N° 30.)

B. Seconde dynastie.

Comtes de Fribourg.

9. Conrad, Comte de Fribourg. An 1395—1424.

Le seul sceau du comte Conrad qui nous a été conservé montre un écusson écartelé aux armes de Fribourg et de Neuchâtel, surmonté d'un casque, avec un coussin et une espèce de boule comme cimier, et accompagné de deux lions qui servent de tenants. Les armes de Fribourg sont celles de la maison de Fürstenberg, ancienne tige des comtes de Fribourg; c'est l'aigle de gueules dans un champ d'or qu'entoure une bordure ondulée d'azur. Les armes de Neuchâtel sont celles que le comte Louis avait fixées; le pal de gueules à trois chevrons d'argent, dans un champ d'or. La légende du sceau porte: CONRAD . CONTE . DE . FRIBOURG . ET . DE . NEUFCHASTEL. **Tab. II N° 18.**

10. Jean, comte de Fribourg. An 1424—1457.

Le sceau du comte Jean est semblable à celui de son père Conrad. L'écusson écartelé aux armes de Fribourg et de Neuchâtel est flanqué de deux lions comme tenants, et surmonté d'un casque portant une boule pour cimier. A l'entour on lit: S . COMITIS . FRIBURGI . NOVICASTRI. On trouve ce sceau, entre autres, à une charte de 1447. **Tab. II N° 19.** Un sceau dont le comte Jean fit usage en 1424 porte le même dessin, mais une légende plus complète: S. JOHANNIS . COMITIS . FRIBURGI. ET . NOVICASTRI.

C. Troisième dynastie.

Marggraves de Baden-Hochberg.

11. Rodolphe, marggrave de Baden-Hochberg. An 1457—1487.

Sur le sceau du marggrave Rodolphe on voit un écusson écartelé aux armes de Baden-Hochberg (la bande de gueules dans un champ d'or) et de Neuchâtel, surmonté d'un casque couronné, avec deux cornes de bouquetin pour cimier, et tenu par deux lions. La légende porte: S . RUDOLFI MARGR .... HOCHBERG COMIT . NOVIC. (Sigillum Rudolphi marggravii de Hochberg, Comitis Novicastri.) **Tab. II N° 20.**

12. Philippe de Baden-Hochberg. An 1487—1503.

Le seul exemplaire d'un sceau du comte Philippe que nous ayons vu est à moitié détruit. Cependant on peut reconnaître, qu'il portait un écusson écartelé aux armes de Baden-Hochberg et de Neuchâtel, surmonté d'un casque couronné et de cornes de bouquetin; le tout entouré de la légende: SIGILLUM . PHILIPPI . C ..... HOCHB. **Tab. II N° 21.**

13. Jeanne de Baden-Hochberg, princesse d'Orléans-Longueville. An 1503—1543.

Nous connaissons deux sceaux de cette princesse. L'un paraît dater de l'année 1503, où, après le décès de son père, le marggrave Philippe, Jeanne venait d'hériter de Neuchâtel. On y voit les mêmes armes comme dans le sceau du marggrave, entourées de la légende: SIGELL JOHANNE . DE . HOCHBERG . C ..... IC ... D . DE ROETHELLIM . ET . DE . S. (Sigillum Johanne de Hochberg, Comitisse Novicastri, Domine de Rothelin et de Susenberg.) **Tab. II N° 22.**

Le second sceau de Jeanne date de l'époque après son mariage avec Louis prince d'Orléans (Longueville), conclu en automne 1504. La figure d'un ange, debout, tient un écusson rhomboidal, parti d'Orléans et de Baden-Hochberg-Neuchâtel. A l'entour on lit: SCEL . DE . . . . . DUCHESSE DE . . . . UILLE . M . DE . ROTHELIM. (Scel de Jeanne, Duchesse d'Orléans et de Longueville, Marquise de Roethelin.) **Tab. II N° 23.**

II. Sceaux des villes ou districts du canton.

Il doit avoir existé un assez grand nombre de sceaux appartenant ou se referant aux seigneuries, villes ou localités particulières du canton actuel de Neuchâtel. Cependant nous n'en connaissons qu'une petite partie que voici.

1) Neuchâtel.

Un premier sceau relatif à cette ville est celui du tribunal du comte qui y avait son siège et devant lequel étaient portées les causes non seulement de Neuchâtel même, mais aussi celles dans les quelles les tribunaux ou jurés des autres ressorts du pays avaient besoin de conseil. Ce sceau porte l'écusson de Neuchâtel avec la légende: SIGILLUM . JUDICII . COMIT. NOVI . CASTRI. **Tab. II N° 24.** Il parait dater du quatorzième siècle.

Un sceau de même portée et caractère était celui des Contrats de Neuchâtel. »Le comte Louis fit déposer dans chacun des quatre ressorts ou bannières du pays, Neuchâtel, Landeron, Boudry et Vautravers un sceau particulier pour sceller les sentences de la justice et les actes publics. Il y fit mettre ses armes de famille, placées sur la poitrine d'une aigle éployée, symbole de l'empire.« [8]) D'après leur destination ces sceaux étaient appelés les sceaux des contracts (contrats) et on y plaça même ce nom en toutes lettres, usage qui ne se retrouve guère ailleurs. Car, sauf cette seule exception à nous connue, la légende de chaque sceau contient, régulièrement, le nom ou le titre de la personne ou de l'autorité à qui il appartient, mais non pas l'indication du but auquel il sert. Nous connaissons deux de ces sceaux des contracts de Neuchâtel. Le premier, datant de la seconde moitié du quatorzième ou bien du quinzième siècle, montre dans ses ornemens toute l'élégance de cette époque de l'art, et porte la légende: SIGILLUM . VILLE . NOVI CASTRI AD CONTRACTUS. **Tab. II N° 25.** L'autre sceau, daté de 1593, est de beaucoup inférieur au premier pour l'élégance du dessin et l'exécution de la gravure, et intitulé: SCEL DES CONTRACTS DE LA VILLE DE NEUFCHASTEL. 93. **Tab. II N° 26.**

Un troisième sceau appartient à l'officier particulier du comte, le maire de Neuchâtel; c'est le sceau de la majorie ou villicature de Neuchâtel. Il est pareil à celui des contracts dont il ne diffère que par la légende. Au quatorzième et quinzième siècle il a les formes plus élégantes que dans le seizième; mais il conserva jusqu'en 1517, au moins, la légende latine: SIGILLUM . VILLICATURE . NOVI CASTRI. Voyez **Tab. II N° 27** (de l'année 1397) et **Tab. III N° 28** (de l'année 1517). [9])

---

[8]) Histoire de Neuchâtel et Valangin par Frédéric de Chambrier. 1840. pag. 85. — Cette image de l'aigle rappelle le sceau du comte Bertold. Voyez la note 7.

[9]) M. Fr. de Chambrier dans l'ouvrage que nous venons de citer (note 8) identifie le sceau des contracts et celui de la mairie. Cependant leur apparition synchronique, depuis le 14ème jusqu'au 16ème siècles, avec des légendes distinctes, nous paraît être contraire à sa supposition.

Enfin la ville même avait aussi son sceau particulier. Il porte le même dessin que celui de la mairie, entouré des mots: SIGILLUM . NOVI . CASTRI (en 1550) **Tab. III N° 29,** ou SIGILLUM . URBIS . NEOCOMENSIS (en 1616) **Tab. III N° 30.** Cette même légende se répète sur un sceau du dixhuitième siècle, orné dans le style du temps de Louis XV. **Tab. II N° 31.** [10])

2) Landeron.

Nous connaissons deux sceaux (des contrats) du ressort ou de la bannière de Landeron et Thièle — la seconde des quatre bannières dans les quelles était divisé la baronnie ou comté de Neuchâtel. Le plus ancien de ces sceaux appartient à la fin du quatorzième ou au quinzième siècle. Il porte l'aigle chargée de l'écusson de Neuchâtel et l'inscription: S . CASTELLANIARUM . DOU . LANDERUN . ET . D . TELA (Sceau des Chatêllenies du Landeron et de Thièle). **Tab. IV N° 32.** L'autre sceau, de l'année 1593 comme le sceau correspondant du ressort de Neuchâtel, montre le même emblême, mais la légende: S . D . CONTRACTS . DU . LANDERON ET . THIÈLE. 93. **Tab. IV N° 33.**

Mais aussi la ville de Landeron avait son sceau particulier. On le trouve, entre autres, à une lettre de l'année 1504, conservée dans les archives de Berne. Il présente un écusson partagé horizontalement. La partie supérieure montre les armes de la baronnie de Neuchâtel, l'inférieure un poisson; le tout est entouré de la légende: SIGILLUM . VILLA . DU . LANDERON. **Tab. III N° 34.**

3) Boudry.

A notre regret nous n'avons pas sous les yeux un sceau de cette bannière du pays. Il n'est cependant pas douteux, qu'elle n'ait possédé, comme les trois autres, son SCEL DES CONTRACTS, probablement identique, quant au dessin, à ceux de Neuchâtel et du Landeron que nous venons de décrire.

4) Vautravers.

Nous avons trois sceaux de cette bannière devant nous. Tous les trois portent l'aigle avec l'écu de Neuchâtel sur la poitrine; mais les légendes diffèrent. Sur le premier on lit: S . D . CONTRA . D . LA . CHA . D . VAULTRAVERS (Scel des Contrats de la Châtellenie de Valtravers). **Tab. II N° 35.** Le second sceau est intitulé: S . DE . LA . CONTRADE . DE . VAULTRAVERS. **Tab. II N° 36.** Le dernier porte: S . DES . CONTRACTS . DU . VAULTRAVERS. 1593. **Tab. II N° 37.** [11])

---

[10]) D'après M. Fr. de Chambrier (l. l.) la ville de Neuchâtel aurait déjà possédé en 1278 un sceaux particulier, offrant l'emblême d'une femme qui tient l'écu du comte. Mais cette notice paraît erronée. Car dans l'acte d'alliance avec Fribourg que le comte Raoul et les bourgeois de Neuchâtel contractèrent en 1290, on lit: „Nos communitas burgensium de Novocastro, quia sigillum non habemus, sigillum venerabilium virorum Capituli dicti loci apponi rogavimus.“ (Matile Mon. N° 259, pag. 233.) Le sceau que décrit M. de Chambrier paraît avoir été un sceau de la comtesse Sibylle; pour l'époque du treizième siècle l'emblême qu'il porte convient exactement au sceau d'une dame de ce rang, mais serait très exceptionel et beaucoup trop symbolique pour le sceau d'une communauté.

[11]) Le scel des contracts ayant été renouvelé en 1593 pour les trois ressorts de Neuchâtel, de Landeron et de Vautravers (et probablement aussi pour Boudry), il faut qu'un ordre général ait été donné à cet égard par la princesse Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans, alors régente du pays. Probablement cet ordre était provoqué par un évènement important de l'année 1592, l'achat de la seigneurie de Vallangin par la régente. (Fr. de Chambrier l. l. pag. 352.) A la suite de cette transaction qui consomma la réunion du plus important fief de l'état, de nouveaux arrangements paraissent avoir été pris par la régente relativement aux institutions judiciaires du pays. Car nous trouvons aussi pour Vallangin un Scel des contracts de 1593. Voir plus bas.

5) Valangin.

Aux sceaux des quatre bannières du comté de Neuchâtel on peut joindre trois autres, relatifs à la seigneurie de Valangin, qui paraissent leur être tout à fait analogues.

La seigneurie de Valangin était restée, comme fief, à une branche particulière de l'ancienne maison de Neuchâtel, depuis le partage effectué entre les fils du comte Ulrich III (décédé en 1225). Après la mort de Claude d'Aarberg, dernier comte de cette branche et dernier mâle de toute la maison de Neuchâtel (décédé le 31 mars 1517), Valangin avait passé sous la domination d'une maison étrangère La fille unique du comte Claude, Louise, avait épousé le comte Philibert de Challant, grand seigneur piémontais. Leur fils René fut investi en 1523, comme héritier légitime de son grandpère maternel, de la seigneurie de Valangin qu'il posséda jusqu'en 1565, époque de sa mort; après quoi ses deux filles, Philiberte comtesse de Torniel et Isabelle comtesse d'Avy, se disputèrent longtemps son héritage et finirent par le vendre au comte de Montbéliard qui le vendit, à son tour, à Marie de Bourbon, princesse régente de Neuchâtel, en 1592.

C'est à ces deux époques, du règne du comte René de 1523 à 1565, et de la réunion achevée du fief de Valangin au comté de Neuchâtel par Marie de Bourbon, que se rapportent deux des sceaux dont nous voulons parler.

Sur le premier, **Tab. II N° 38**, on voit un écusson écartelé aux armes de Challant (le champ d'argent au chef d'or avec une bande de sable brochant sur le tout) et d'Aarberg, surmonté d'une couronne de comte. La légende porte: S . PO . LES AMODIEURS . D . VALLANGIN (Scel pour les amodiateurs de Valangin). Ce doit avoir été le titre des employés chargés de l'administration de la seigneurie par le comte René qui passa la plus grande partie de sa vie dans des guerres en Italie.

Le second sceau, **Tab. II N° 39**, porte les armes écartelées d'Orléans-Longueville et de Neuchâtel, avec la couronne ducale de Marie de Bourbon, et l'inscription: S . DES . CONTRACTZ . DE . LA . SEIGNEURIE . DE . VALLANGIN. 1593. Il correspond entièrement aux sceaux des contracts des quatre bannières de la seigneurie de Neuchâtel de 1593.[12])

Un troisième sceau, enfin, date du siècle passé. On y voit l'aigle royale de Prusse portant sur la poitrine l'écusson de Valangin, et entourée de la légende: S . DES CONTRACTS . DU . COMTÉ . DE . VALANGIN. **Tab. II N° 40.**

III. Sceaux des branches latérales de l'ancienne maison de Neuchâtel.

Comme il a été dit plus haut, la maison de Fénis-Neuchâtel comprenait, au commencement du treizième siècle, deux familles: celle qui eut pour domaine et siège Neuchâtel même, fondée par le comte Bertold, et celle des comtes ou landgraves du pays allemand entre l'Aar et les lacs, fondée par le comte Ulrich III, et subdivisée bientôt en plusieurs branches qui prirent nom de leurs châteaux et seigneuries de Nidau, de Strassberg, d'Aarberg et de Valangin.

---

[12]) Voir la note précédente.

Il serait impossible de reproduire ici les sceaux de tous les membres de cette dernière famille et de ses branches différentes, la plupart très nombreuses. Cela sortirait tout-à-fait du cadre prescrit à ce travail.

Cependant il ne sera pas sans intérêt de jeter rapidement un coup d'œuil sur quelques-uns de ces sceaux, soit pour les rapprocher de ceux de la maison de Neuchâtel proprement dite, soit à cause de leurs formes, considérées en elles-mêmes. Nous choisirons pour cela les sceaux des trois fils laïques du comte Ulrich III, tiges des maisons de Nidau, de Strassberg et d'Aarberg-Valangin, et quelques sceaux des derniers membres de ces familles.

Le comte Ulrich III, décédé en 1225, eut cinq fils. Le second, Othon, et le quatrième, Henry, se vouèrent à l'église et furent le premier prévôt de l'église de Soleure, le second évêque de Bâle. Les trois autres frères, Rodolphe, Bertold et Ulrich partagèrent l'héritage de leur père.

1) L'aîné des frères, Rodolphe (Ier de Nidau), succéda dans le titre et les droits du landgraviat près de l'Aar. Il choisit Nidau pour résidence et fonda, dans le voisinage de ce château, le couvent de Gottstatt, dix ans avant sa mort qui eut lieu au commencement de 1257. Après la mort de son père il administra, pendant près de vingt ans, la succession commune, pour lui-même et au nom de ses jeunes frères, jusqu'à ce que ceux-ci fussent parvenus à leur majorité et que le partage eût lieu. Deux fois marié, d'abord avec Berthe de Granges, décédée sans postérité en 1226, puis avec Richense dont on ne connaît pas le nom de famille, le comte Rodolphe I. eut de sa seconde femme un fils unique, Rodolphe (II), héritier du landgraviat († 1309). Celui-ci fut père et grandpère des comtes Rodolphe (III) et Rodolphe (IV) de Nidau, morts, l'un sur le champ de bataille de Laupen en 1339, l'autre dans son château de Buren assiégé par les bandes de Couçy en 1375.

Le comte Rodolphe I. et ses descendans conservèrent dans leurs actes et sur leurs sceaux ce titre de comtes de Neuchâtel qu'avaient porté leurs aïeux, et l'on voit sur leurs sceaux cette même image du »Novum Castrum«, et en particulier aussi de son église, que le comte Ulrich III avait choisie pour emblême.

Nous reproduisons deux sceaux du comte Rodolphe Ier. Dans l'un, attaché entre autres à une charte de 1243, on apperçoit les murs, les tours et le toit de l'église de Neuchâtel, avec la légende: SIGILLUM COMITIS RODULFI DE NOVO CASTRO. **Tab. IV N° 44.** Sur l'autre sceau, de l'année 1252, l'image de la cathédrale de Neuchâtel prend la première place. Elle est flanquée de deux tours de fortification; les murs de la ville ne sont réprésentés que par une rangée de créneaux au pied du dessin et la légende dit: S. COMITIS. RODOLFI. NOVI. CASTRI. **Tab. IV N° 45.** (Zeerl. Urk. tab. 10, 37.) En comparant ces sceaux à ceux de Rodolphe III de Neuchâtel, fils de Bertold et contemporain du comte Rodolphe Ier de Nidau dont nous parlons (**Tab. I N° 6** et **IV N° 42**), on voit, que le caractère distinctif entre les deux familles à cette époque réside dans le titre comtal que la branche de Nidau porte en vertu de son pouvoir dans le landgraviat, tandisque la branche de Neuchâtel prend, d'ordinaire, seulement le titre de »dominus« ou »seigneur« de Neuchâtel. Les sceaux et les textes des chartes marchent, à cet égard, parallèlement.

Sur un contre-scel triangulaire du comte Rodolphe Ier **Tab. IV N° 46.** (Zeerl. Urk. tab. 18. 78.) on voit le dessin, répété six fois, d'un petit objet dont nous ne savons indiquer la signification, et la légende: SIGILLUM VERITATIS. Ce contre-scel remarquable est attaché, entre autres, à une charte de 1254.

Il existe aussi un sceau de la comtesse Richense, seconde femme de Rodolphe Ier qui administra après la mort de son mari les domaines de Nidau, pendant la minorité de leur fils Rodolphe II. On y voit la comtesse, debout, le sceptre en main, et à l'entour les mots: S. RICHENCE. COMITISSE. NOVI. CAST. (Sceau de Richense, comtesse de Neuchâtel.) **Tab. III N° 47.** (Zeerl. Urk. tab. 22, 101.)

Les sceaux **N° 45** et **46** furent aussi ceux du comte Rodolphe II de Nidau. Son fils Rodolphe III conserva le même emblême, mais en y ajoutant, au bas, l'ecusson de Nidau, un pal d'argent, chevronné de sable, dans le champ de gueules. **Tab. IV N° 48.** Le dernier descendant de cette famille, le comte Rodolphe IV, se servait tantôt du cachet de son père, tantôt de plusieurs petits sceaux, portant simplement les armes de Nidau.

2) Le troisième fils du comte Ulrich III était Bertold, fondateur de la maison de Strassberg, décédé vers 1270.

D'abord seigneur de Valangin, il abandonna vers 1247 cette seigneurie à son frère cadet, Ulrich, qui lui céda en échange la terre de Strassberg dont Bertold et ses descendans prirent le nom.

On connait trois sceaux de Bertold. L'un, **Tab. IV N° 49**, (Matile Mon. tab. N° 34. Zeerl. Urk. 20, 90.) date de l'époque où Bertold était seigneur de Valangin, et se trouve attaché, entre-autres, à une charte de 1243. On y voit deux tours de fortification qui défendent un portail à toit conique élevé. Au-dessus sont appliqués les écussons de Neuchâtel et de Valangin. A l'entour on lit: S. B. DE. NOVOCASTRO. DOMINI. DE. VALLENTYS. (Sceau de Bertold de Neuchâtel, seigneur de Valangin). Le dernier mot de la légende est effacé; mais le titre que Bertold prend dans la charte ne laisse aucun doute à cet égard.[13]) Sur un autre sceau, plus petit que le premier, Bertold ne comparait plus comme seigneur de Valangin, mais il porte le titre de seigneur de Strassberg. On y apperçoit un mur et deux tours crénelés et la légende: SIGILLUM. B..... DOMINI. DE. STRAZPERCH. **Tab. IV N° 50.** Le troisième sceau de Bertold est semblable au second.

Comme on voit, Bertold, ainsi que son frère aîné Rodolphe, a conservé le nom et l'écu anciens de la famille; mais il ne prend point le titre de comte. Mais son petit fils Othon dont la mère, Adèle d'Ochsenstein, était une nièce du roi Rodolphe de Habsbourg, remonta au rang et titre de comte et joua, pendant quelque temps, un rôle important dans le pays, comme avocat impérial sous le roi Albert. Il mourut peu après le 15 nov. 1315, par suite d'une lésion intérieure qu'il s'était attirée en montant précipitamment le Brunig, pour fuir, avec son armée, devant les vainqueurs de Morgarten qui venaient délivrer le pays d'Obwalden d'une incursion que le comte Othon avait entreprise de concert avec le duc Léopold.

Le comte Ymer, fils d'Othon, fut le dernier mâle de la maison de Strassberg. Elle s'éteignit en lui en 1364. Il avait pour épouse Marguerite de Wolhusen dont nous reproduisons le sceau. **Tab. IV N° 51.** On y voit l'image de la comtesse, debout, tenant de la droite l'écusson de Strassberg

---

[13]) On observera, que les branches latérales de la maison du comte Ulrich III ne prennent, ordinairement, ni le titre de comtes de Neuchâtel, comme la tige de Nidau, ni de seigneurs de Neuchâtel, comme la famille qui y régnait; mais qu'ils s'appellent simplement: „de Neuchâtel“ („de Novo-Castro“). Une ou deux fois Ulrich et son fils, Guillaume d'Arberg, prennent, exceptionellement, le titre de „comites Novicastri“.

***

(le pal d'argent, chevronné de sable, dans un champ de gueules)[14], et de la main gauche l'écusson de Wolhusen (un château de gueules dans le champ d'or). A l'entour on lit: SIGILLUM . MARGARETE . COMITISSE . DE . STRASBERG.

3) Le plus jeune et cinquième fils du comte Ulrich III portait le prénom du père et reçut, pour sa part de l'héritage, Arconciel, Illens et Aarberg. Il acquit en 1236 par échange de la part du couvent de Cerlier la colline où, sous les ducs de Zæhringen, le château de Strassberg, propriété d'une famille noble de ce nom, avait existé. Ulrich y rebâtit ce château et résida alternativement à Arconciel, Illens, Aarberg et Strassberg. Dans ses premières chartes il prend le titre tantôt de l'une, tantôt de l'autre de ces propriétés, jusqu'après l'époque où il céda Strassberg, contre Valangin, à son frère Bertold. Depuis lors il fut appelé, ordinairement, seigneur d'Aarberg ou d'Arconciel. Il mourut le 26 octobre 1276. Arberg et Arconciel passèrent à ses fils Guillaume et Thierry dont le premier fut la tige de la famille des »comtes d'Aarberg«. Valangin revint au troisième fils d'Ulrich, Jean, tige de la maison des seigneurs de Valangin (plus tard appelés »comtes d'Aarberg-Valangin«). Cette maison survécut à toutes les autres branches de l'ancienne maison de Neuchâtel et dura jusqu'au commencement du seizième siècle où elle s'éteignit, en 1517, dans la personne du comte Claude, comme nous avons dit plus haut.

On connaît plusieurs sceaux d'Ulrich d'Arconciel ou d'Aarberg. Le premier, attaché à sa charte de 1236 pour le couvent de Cerlier, concernant l'acte par lequel il aquit la colline de Strassberg, est trop détérioré pour qu'on puisse en reconnaître l'emblême avec certitude. (Voyez Zeerl. Urk. I. 308 et tab. 9, 31.) Parcontre un sceau d'Ulrich de 1251 est mieux conservé. **Tab. IV N° 52.** Le champ triangulaire de l'écu y est partagé horizontalement en deux. La partie supérieure contient l'emblême des sceaux des ancêtres d'Ulrich, les tours et toits du »Novum Castrum«. La partie inférieure est occupée par l'écusson d'Arberg: le pal d'or, chevronné de sable, dans le champ de gueules. La légende est en grande partie détruite; selon Wourstemberger elle serait la suivante: SIGILLUM . ULRICI . DOMINI . STRA . ET ALBERC. (Sceau d'Ulrich seigneur de Strassberg et d'Arberg.)[15] Sur un troisième sceau, de l'année 1276, on voit le pal chevronné, entouré de la légende: S . ULRICI . COMITIS . DE . NOVO . CASTRO. **Tab. IV N° 43.** (Matile Mon. table N° 35.) C'est un des cas exceptionnels où le titre de comte est porté par Ulrich. Un quatrième sceau montre l'emblême d'un cavalier portant un faucon sur la main gauche; la légende est: SIGILLUM . COMITIS . ULRICI . DE ARBERG.

---

[14]) L'écusson de Strassberg est le même que celui de Nidau; seulement les cimiers font distinguer les armes de ces maisons. La première a pour cimier un chapeau conique aux couleurs de l'écu; la seconde le buste d'un ange ou, d'autres fois, d'un homme aux mêmes couleurs.

[15]) La charte à laquelle ce sceau est attaché date du milieu de 1251; elle est conservée dans les archives de Turin. (Wourstemb. Peter von Savoyen. IV. 144. Urk. N° 274.) Comme Ulrich prend dans le texte du document le titre de Seigneur „d'Arconciel et d'Aarberg", et qu'il parait avoir fait cession de Strassberg à son frère Bertold déjà vers 1247, nous serions portés à croire, que la légende du sceau ne nomme pas Strassberg, mais Arconciel.

Parmi les sceaux des descendans d'Ulrich nous avons choisi pour nos tables ceux de son fils Guillaume, comte d'Aarberg, et de Jean III, comte d'Aarberg-Valangin, avant-dernier représentant de cette famille.

Le scel du comte Guillaume, **Tab. IV N° 53**, de l'année 1276, présente un exemple de la forme adoptée, de préférence, par la noblesse de la fin du treizième et du quatorzième siècle pour ses sceaux. On n'y appliquait plus d'autres emblêmes, que les armes de famille. L'écusson surmonté du casque avec son cimier aux couleurs d'Aarberg est entouré de la légende: S. COMITIS GUILIELMI DE ARBERG.

Dans le sceau du comte Jean III, seigneur de Valangin, de l'année 1457 — **Tab. III N° 54** — l'écusson a pour tenants deux figures de femmes nues. La légende porte: S. JOHANNIS COMITIS DE ARBERG DOMINI DE VALANGINS (Sceau de Jean comte d'Aarberg, seigneur de Valangins). Le sceau du comte Claude, son fils, dernier mâle de l'ancienne tige de Neuchâtel, décédé en 1517, est tout-à-fait semblable à celui du père, mais la légende n'en est plus déchiffrable.

Cependant le nom de Neuchâtel était encore porté, à cette époque et pendant plus de cent cinquante ans au-delà de ce terme, jusque vers la fin du dixseptième siècle, par une autre famille, issue du sang des anciens comtes, mais illégitime.

Jean-le-Bel, fils du comte Louis, qui mourut quatre ans avant son père, avait eu un fils naturel, Girard de Neuchâtel, qui reçut par testament du comte Louis les fiefs de Vauxmarcus et de la Côte-aux-Fées. Les descendans de Girard conservèrent le nom de Neuchâtel et furent investis de ses fiefs par les princes. Gorgier, Travers, et d'autres possessions qu'ils acquirent successivement, augmentèrent cet héritage, et leur tige dura jusqu'en 1677 ou 1678 où elle s'éteignit par la mort de François Jacques de Neuchâtel, dernier du nom.

Leurs sceaux ne sont pas sans intérêt. Nous en reproduirons trois sur nos tables.

Les deux premiers, **Tab. III N° 55 et 56**, appartiennent à Jean de Neuchâtel, fils de Girard, qui joua un grand rôle à Neuchâtel comme lieutenant-général du comte Jean de Fribourg; qui acquit Travers, Gorgier et autres terres et se forma ainsi des domaines qui s'étendaient depuis le pays de Vaud jusqu'à l'embouchure de la Reuse, et depuis les rives du lac jusqu'aux frontières de la Bourgogne.

Sur les deux sceaux de Jean de Neuchâtel on voit l'écusson aux armes de Neuchâtel, mais traversé par une barre, signe de la bâtardise. Sur le sceau de 1424 on voit deux lions comme tenants, et la légende: SIGILLUM JEHAN DE NEUFCHASTEL. **Tab. III N° 55.** Sur le sceau de l'année 1435, **Tab. III N° 56**, l'écu est sans tenants; la légende dit: S. JOHAN. DNS. VAUMAR. VAL. (Sceau de Jean, seigneur de Vaumarcus et de Val Travers.) Le cimier se compose de la houppe portée autrefois par le comte Louis, par Jean-le-Bel, et indubitablement aussi par Girard de Neuchâtel

Le petit fils de Jean de Neuchâtel, Claude, reçut la permission, de la part de son suzerain, Louis d'Orléans prince de Neuchâtel, de supprimer la barre dans ses armes, à fin qu'il pût faire de plus

grandes alliances et soutenir le nom de Neuchâtel. Dès lors la famille porta ses armes pareilles à celles des anciens comtes. On les voit, entre-autres, sur un sceau de 1579 de Claude de Neuchâtel, petit fils de celui dont nous venons de parler. L'écu aux armes de Neuchâtel est surmonté d'un casque couronné portant la houppe pour cimier, comme sur les sceaux du comte Louis. **Tab. III N° 57.** A l'entour on lit: CLAUDE VON NÜWENBURG. Les descendans de Claude conservèrent cet emblême dans leurs sceaux, en ne changeant que la teneur des légendes, rendues tantôt en français, tantôt en latin. [16])

---

[16]) La maison d'Aarberg-Valangin laissa aussi une descendance illégitime. Le comte Guillaume, frère de Claude, dernier de ce nom, eut un fils naturel: Claude, le bâtard de Valangin, seigneur de Pontins († 1524). Celui-ci fut la tige d'unc famille qui acquit plus tard de grandes propriétés dans les Pays-bas et dont le dernier rejeton, Charles, aide de champ de l'empereur Napoléon I, est mort peu après 1815.

1) Maison de Fénis-Neuchâtel.

Ulrich (I) de Fénis
circa 1070.

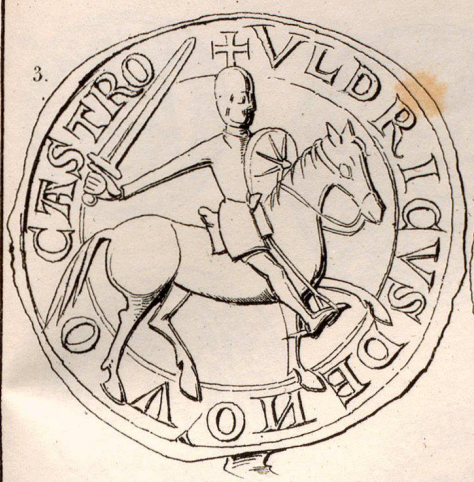
- **Conon** — Evêque de Lausanne. † 1103.
- **Bourcard** — Evêque de Bâle. † 1107.
- **N.**
  - **Mangold.** 1143.
  - **Rodolphe I.** Emma de Glane. Etait mort en 1149.
    - **Ulrich II.** Berte. † 1131/1192.
      - **Rodolphe II.** N. Comitissa. Etait mort en 1196.
        - **Bertold.** 1) Richense de Frobourg. 2) Nicole. † 1261.
          - **Rodolphe III.** Sibylle de Montbéliard. † 1263.
          - **Hermann.**
          - **Henri.**
      - **Ulrich III.** Gertrude. † 1225.
        - **Rodolphe I.** 1) Berte de Granges. 2) Richense. † 1257. **Tige de Nidau.**
        - **Otton** — Prévôt de Soleure. † 1246.
        - **Bertold.** † 1269/1270. **Tige de Strassberg.**
        - **Henri** — Evêque de Bâle. † 1274.
        - **Ulrich.** Agnès de Montbéliard. † 1276. **Tige de Aarberg-Valangin.**
      - **Bertold** — Evêque de Lausanne. † 1220.

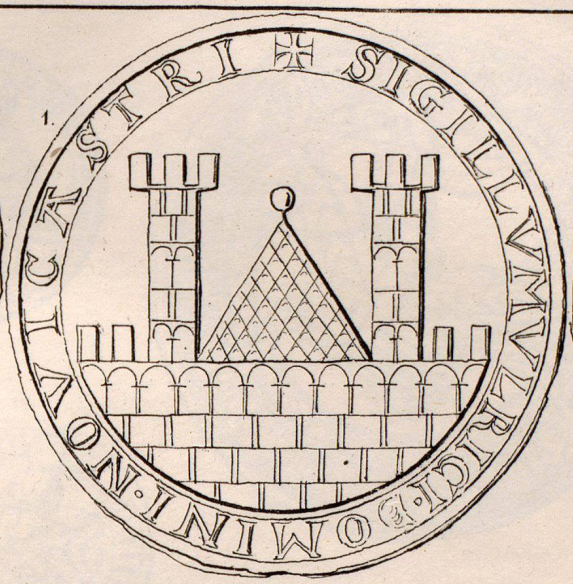
- **Ulrich IV.** † 1277.
- **Jean** — Prévôt de Neuchâtel. Teste en 1308.
- **Amédée.** Jordane de La Sarra. † 1288.
  - **Rodolphe IV. (Raôul.)** Eleonore de Savoie. † 1343.
    - **Louis.** 1) Jeanne de Montfaucon. 2) Catherine de Neuchâtel en Bourgogne. 3) Marguerite de Vufflens. † 1373.
      - **Jean le Bel.** Jeanne de Faucogney. † 1369.
      - **Isabelle.** (Rodolphe de Nidau.) † 1395.
      - **Louis.** † 1368.
      - **Rodolphe.** †1354/1359.
      - **Varenne.** (Egon de Fribourg.) † 1374.
- **Richard** — Prévôt de Neuchâtel en 1311.
- **Henri.** Etait mort en Février 1283.

2) Maisons de Fribourg et de Baden-Hochberg.

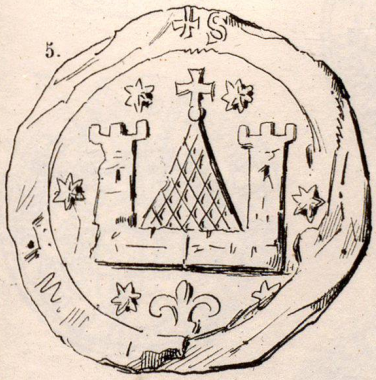
Egon, Comte de Fribourg.
Varenne de Neuchâtel.

- **Conrad de Fribourg** — Comte de Neuchâtel. Marie de Vergy. † 1424.
  - **Jean** — Comte de Neuchâtel. Marie de Chalons. † 1457.
- **Anne.** (Rodolphe de Baden-Hochberg.)
  - **Guillaume de Baden-Hochberg.** Elisabeth de Montfort.
    - **Rodolphe** — Comte de Neuchâtel. Marguerite de Vienne. † 1487.
      - **Philippe** — Comte de Neuchâtel. Marie de Savoie. † 1503.
        - **Jeanne.** (Epouse Louis duc d'Orléans.) † 1543.

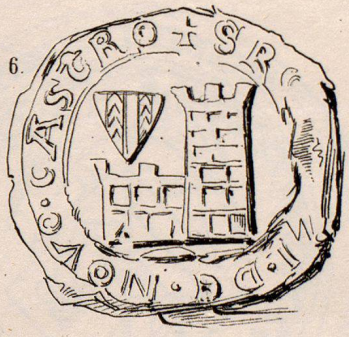




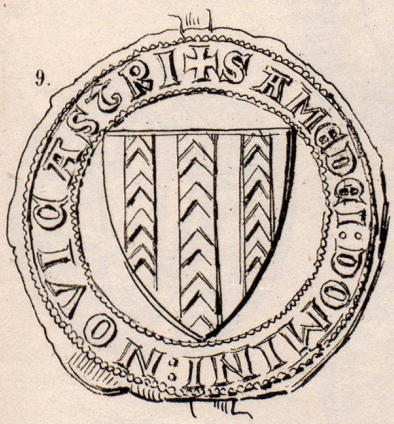


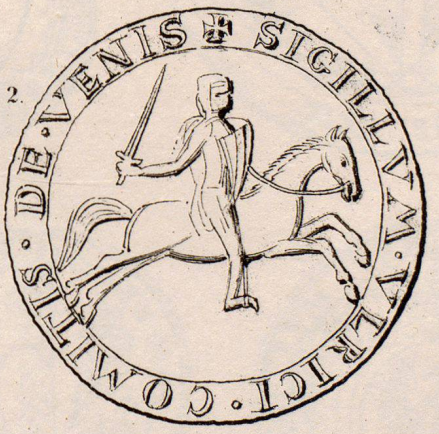


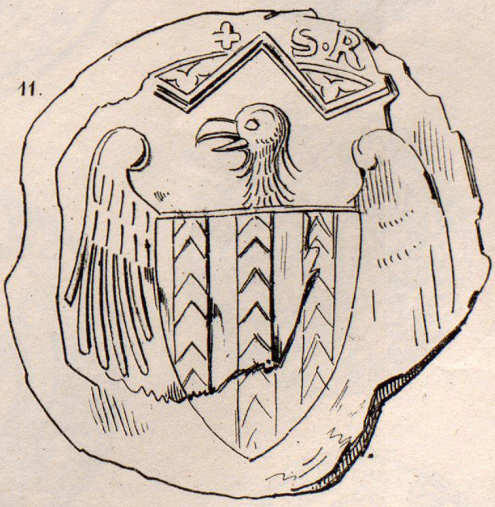


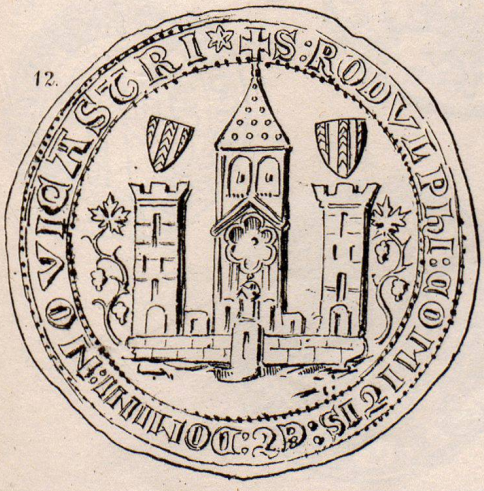


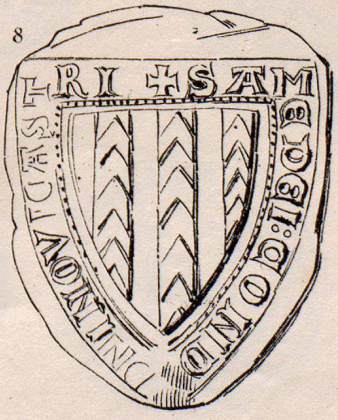




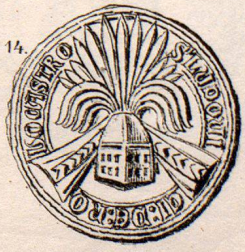












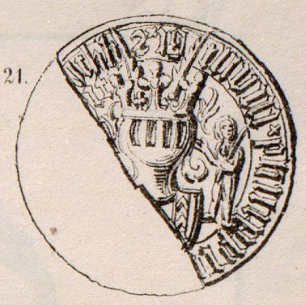
A. Gräter, del.

Druck v. J. Hofer, Zürich.


16.


18.


15.

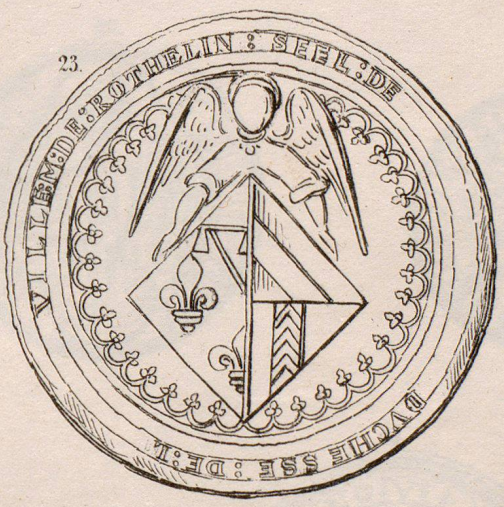

21.

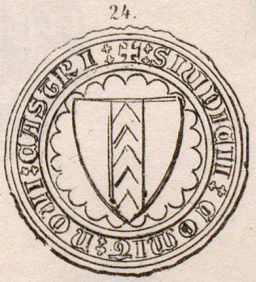

17.


19.


20.


22.


23.


24.


27.

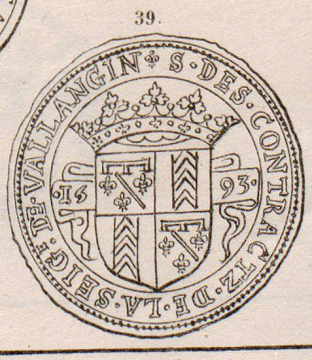

25.


40.


31.


26.


38.


39.


35.


36.


37.

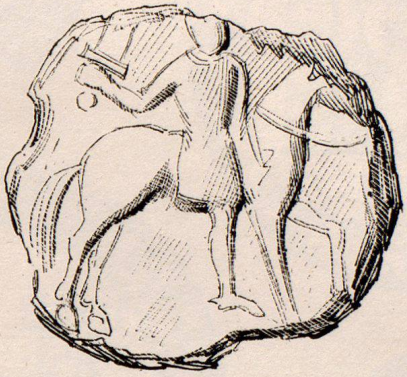
A. Gräter, del.

Druck v. J. Hofer, Zürich.

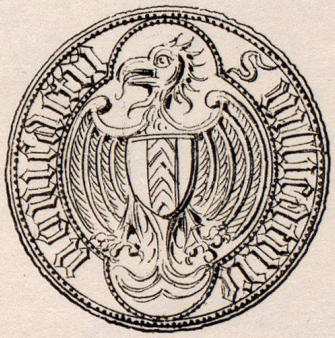
47.



41.



28.



34.



30.



54.



29.



56.



55.



57.



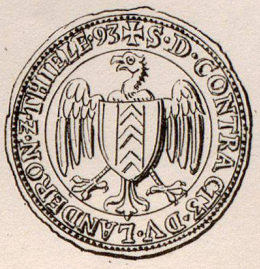
A. Gräter, del.

Druck v. J. Hofer, Zürich.

32.



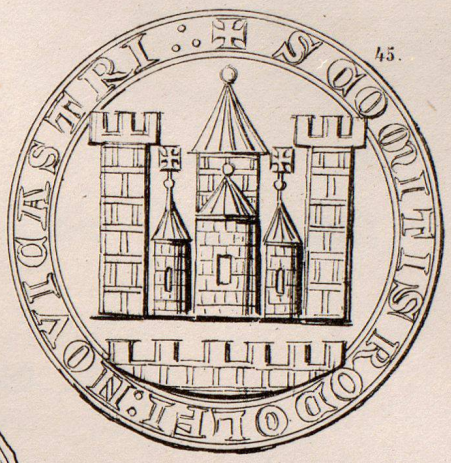
33.



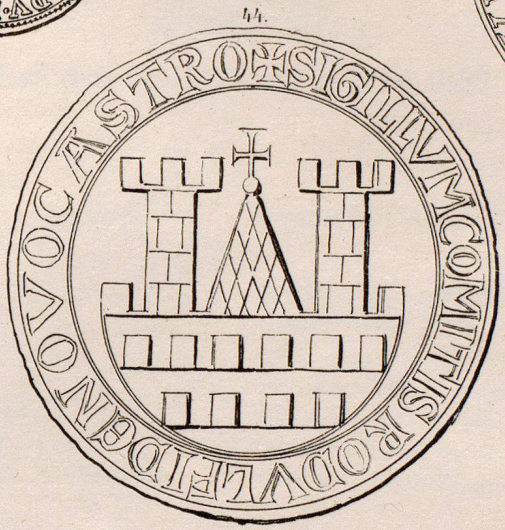
46.



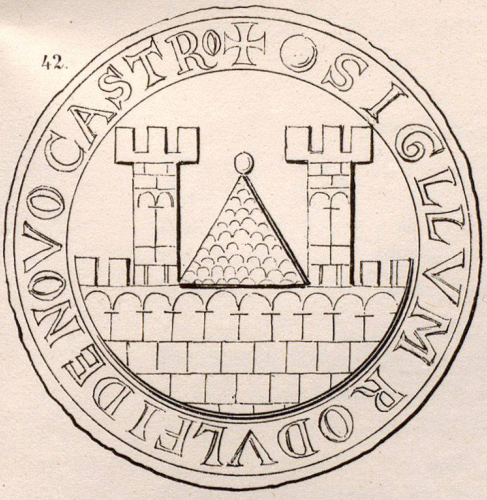
45.



44.



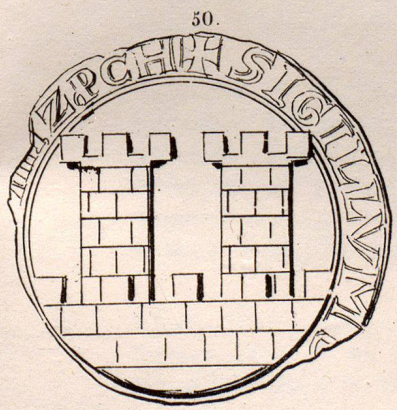
42.



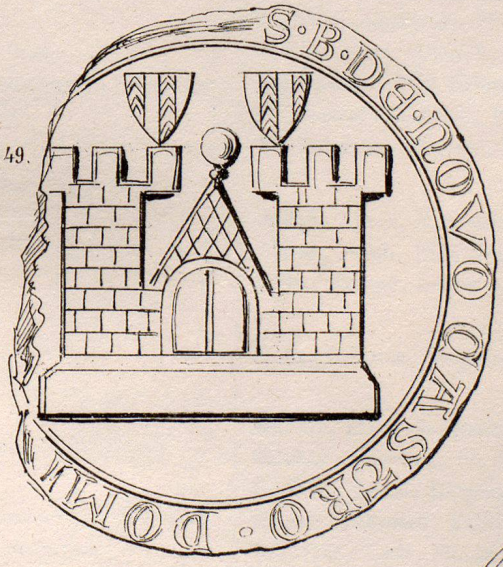
43.



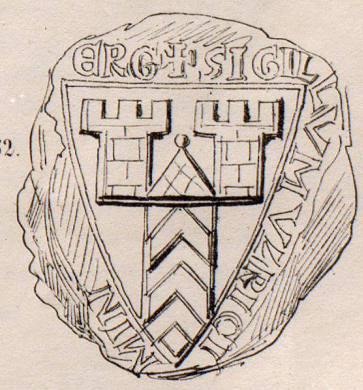
50.



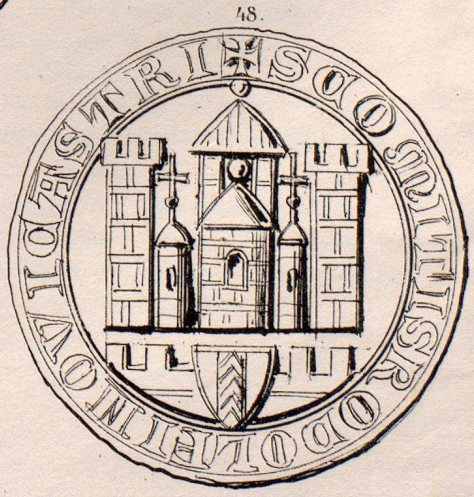
49.



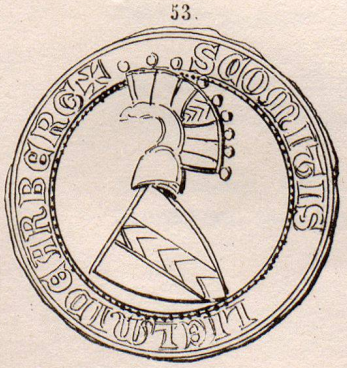
52.



48.



53.



51.



A. Gräter, del.

Druck v. J. Hofer, Zürich.